

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise	
· 1.1 Identificateur de produit	
· Nom du produit: <u>Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius</u>	
· (Code du produit) product ID.: REZ78	
· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
· Emploi de la substance / de la préparation: Peinture	
· Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
· Producteur/fournisseur:	
Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim	Tel.: 0049-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de
· Service chargé des renseignements: Product safety department	
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA(France)- Tel:+33(0)1 45 42 59 59	
· national:	
Centre Anti Poisons, Service de Pharmaco- Toxicovigilance et Centre Anti-poisons, Lyon Tel.: (33) 4 72 11 69 11	
· K-Nr. 0001	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers		
· 2.1 Classification de la substance ou du mélange		
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
	GHS02 flamme	
Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	GHS08 danger pour la santé	
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	GHS07	
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène, mélange d'isomères, nota C

butanone

acétate d'éthyle

éthylbenzène

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

EUH208 Contient méthacrylate de méthyle, méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: 1272/2008/EC, II, 3.2

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 2)

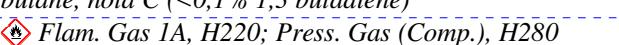
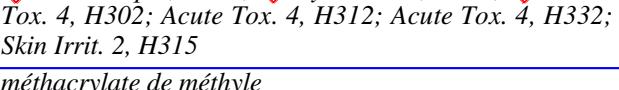
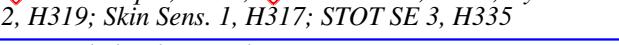
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène, mélange d'isomères, nota C 	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane 	10-<25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone 	10-<25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle 	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene) 	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane 	5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35-xxxx	éthylbenzène 	2,5-<5%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Reg.nr.: 01-2119453616-35-xxxx	cyclohexanone 	≥2,5-<3%
CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28-xxxx	méthacrylate de méthyle 	≥0,1-<1%
CAS: 97-88-1 EINECS: 202-615-1 Reg.nr.: 01-2119486394-28-xxxx	méthacrylate de n-butyle 	≥0,1-<1%
CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7	octaméthylcyclotérasiloxane 	≥0,025-<0,25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· **Substances Decrets no. 2007-457 du 25 mars 2007**

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:

CAS 100-41-4 TMP No.84

CAS 1330-20-7 TMP No.84

CAS 1330-20-7 TMP No.4 bis

CAS 141-78-6 TMP No.84

CAS 78-93-3 TMP No.84

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

CAS 80-62-6 TMP No.82

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction** -
- **Moyens d'extinction:** Refroidir le récipient avec de l'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 4)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
------	---

106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
------	---

100-41-4 éthylbenzène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

80-62-6 méthacrylate de méthyle

VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m ³ , 50 ppm
------	---

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

· Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl , 0,7mm

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C

· Point d'éclair

<0 °C

Sans gaz propulseur.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

365 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammabilité:	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i> <i>Non déterminé.</i>
· Limites d'explosion: <i>Inférieure:</i>	<i>1 Vol %</i>
<i>Supérieure:</i>	<i>11,5 Vol %</i>
· Pression de vapeur à 20 °C:	<i>3600 hPa</i>
· Densité à 20 °C:	<i>0,706 g/cm³</i>
· Densité relative:	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Vitesse d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Pas ou peu miscible</i>
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité: <i>Dynamique:</i>	<i>Non déterminé.</i>
<i>Cinématique:</i>	<i>Non déterminé.</i>
· Teneur en solvants: <i>Solvants organiques:</i>	<i>85,4 %</i> <i>Avec gaz propulseur.</i>
<i>VOC (EU)</i>	<i>85,13 %</i>
Teneur en substances solides:	<i>17,4 %</i>
· 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	59027 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	36454 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	423 mg/l

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 7)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	UN1950
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1950 AÉROSOLS
· ADR	AÉROSOLS
· IMDG	AÉROSOLS, flammable
· IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant not classified
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	<i>not classified</i>
· Stowage Code	<i>F-D,S-U</i> <i>SW1 Protected from sources of heat.</i> <i>SW2 Clear of living quarters.</i>
· Segregation Code	<i>SG69 For AÉROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:</i> <i>Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.</i> <i>For AÉROSOLS with a capacity above 1 litre:</i> <i>Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i> <i>For WASTE AÉROSOLS:</i> <i>Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i>

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: **Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius**

(suite de la page 9)

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC		Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR	<i>1L</i>	
· Quantités limitées (LQ)	<i>Code: E0</i>	
· Quantités exceptées (EQ)	<i>Non autorisé en tant que quantité exceptée</i>	
· Catégorie de transport	<i>2</i>	
· Code de restriction en tunnels	<i>D</i>	
· IMDG	<i>1L</i>	
· Limited quantities (LQ)	<i>Code: E0</i>	
· Excepted quantities (EQ)	<i>Not permitted as Excepted Quantity</i>	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	

*	RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement VOC: <840g/l 	
<ul style="list-style-type: none"> · Directive 2012/18/UE 	
<ul style="list-style-type: none"> · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES 	
<ul style="list-style-type: none"> · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t 	
<ul style="list-style-type: none"> · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t 	
<ul style="list-style-type: none"> · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 70 	
<ul style="list-style-type: none"> · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II 	
<ul style="list-style-type: none"> Aucun des composants n'est compris. 	
<ul style="list-style-type: none"> · RÈGLEMENT (UE) 2019/114 	
<ul style="list-style-type: none"> · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) 	
<ul style="list-style-type: none"> Aucun des composants n'est compris. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT 	
<ul style="list-style-type: none"> Aucun des composants n'est compris. 	

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances de tableaux de maladies professionnelles

Pour les tableaux de maladies professionnelles français, se reporter au §3.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Aerosol Klarlack hitzefest 300 Grad Celsius

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 *Gaz extrêmement inflammable.*
 H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*
 H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
 H280 *Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.*
 H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
 H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
 H312 *Nocif par contact cutané.*
 H315 *Provoque une irritation cutanée.*
 H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
 H318 *Provoque de graves lésions des yeux.*
 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 H332 *Nocif par inhalation.*
 H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
 H361f *Susceptible de nuire à la fertilité.*
 H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
 H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**